

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 28 JUILLET 2016

Centre de secours

Le conseil municipal, a décidé l'extension et la réhabilitation du centre de secours.

Afin de prendre en charge les études préliminaires au lancement du marché, étude géotechnique (3 360€) et frais de bornage (798€), il décide la création de l'opération 244 relative au projet et prend les décisions modificatives suivantes :

article 615221 : - 4 500€

D 023 Virement section investissement : + 4 500€

R 021 Virement de la section de fonctionnement : + 4 500€

article 21318 opération 244 : + 4 500€

Hangar matériel sur le budget du Service des Eaux

Le conseil municipal, a prévu la construction d'un hangar pour le matériel.

Pour prendre en charge les frais de dossier de permis de construire et le projet, il vote les décisions modificatives suivantes:

article 2315 : - 8 000€

article 21311 opération 19 : + 8 000€

Article 21311 opération 20 : - 2 000€

Article 21311 opération 19 : + 2 000€

Reprise du solde du CCAS au 31/12/2015 sur le budget de la commune

Suite à la suppression du CCAS à l'issue de l'exercice 2015, et à l'approbation du compte administratif le 09/04/2016, le conseil municipal intègre le résultat de clôture du CCAS au 31/12/2015 au résultat de la commune soit 611,29€ au compte 002.

Renouvellement convention fourniture d'eau.

La convention passée avec le SIAEP et la SAUR pour la fourniture de l'eau est arrivée à échéance au 30 avril 2016.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de la renouveler dans les mêmes conditions à compter de cette date.

Personnel communal :

- Mme Christelle Van Hollebeke est employée en CDD depuis 4 ans son contrat est établi jusqu'au 31 juillet 2016. Le conseil municipal, décide de le renouveler dans les conditions suivantes :

- Renouvellement : 1er Août 2016

- Contrat: CDD

- Durée : 6 mois

- Temps de travail hebdomadaire: 22 heures

- Emploi : adjoint technique de 2e classe 3e échelon

- Indice Brut : 342 indice majoré: 323

Fonctions :

- Entretien des bâtiments communaux : école, cantine, salle des fêtes, sanitaires, mairie.

- Portage et service des repas, surveillance des enfants de l'école pendant la cantine scolaire et durant la pause méridienne et avant le départ des transports scolaires.

- Service des vins d'honneur lors des cérémonies.

- Versement prime de départ à la retraite à Christian DURCY

Décision de verser une prime exceptionnelle de 500€ à l'occasion du départ à la retraite de Christian DURCY pour les nombreux services rendus pendant 30 ans à la commune et au service des eaux.

Une décision modificative ouvrira les crédits nécessaires :

Approbation projet périmètre nouvel établissement public issu de la fusion des Communautés de Communes

Approbation à l'unanimité de l'arrêté de M. le Préfet en date du 31 mai 2016, portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes des Amognes, Le Bon Pays et le Cœur du Nivernais.

Approbation de projets de dissolutions de syndicats

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité :

- l'arrêté de M. le Préfet en date du 06 juin 2016, portant projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de St Saulge.
- l'arrêté de M. le Préfet en date du 31 mai 2016, portant projet de dissolution du syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin de l'Aron.

Renouvellement de l'accueil péri-scolaire pour l'année scolaire 2016-2017

Une convention a été signée entre l'espace socio culturel du Nivernais, la Communauté de Commune le Cœur du Nivernais et les communes du regroupement pédagogique Bazolles, Crux la Ville, La Collancelle pour la prise en charge de l'accueil péri-scolaire à Bazolles de 15H40 à 18H30 pendant l'année scolaire 2015-2016, il est décidé de renouveler la convention pour un an.

Le Conseil municipal cède à M. DESCHAINTE du bois en surplus

Etude d'un projet d'échange de chemins de bois, enclavés dans la propriété de M. DEBEURET, contre une parcelle forestière lui appartenant.

Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires passée avec le SDIS pour mettre à disposition Pierre GUYARD, agent contractuel communal à disposition du SDIS sous certaines conditions.

L'employeur est subrogé à sa demande dans le droit du sapeur-pompier volontaire à percevoir les indemnités liées à l'activité opérationnelle en cas de maintien durant son absence de sa rémunération et des avantages y afférents et dans la limite de ceux-ci.

Bail de Chasse : Un nouveau plan de chasse a été présenté par l'association communale des chasseurs locataire de la chasse communale. Ce nouveau plan a été accepté et n'entraîne aucune modification du bail de chasse.

Carte cadeau de 50€ à Décathlon aux élèves qui sont reçus aux examens avec la mention « très bien ». Comme l'année dernière un collégien a pu en bénéficier.